



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/65/Rev.1*
30 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 16 de l'ordre du jour provisoire ¹

RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

Introduction

1. Le sous-groupe sur le secteur de la production (sous-groupe) s'est réuni les 28, 29 et 30 mai 2025 en marge de la 96^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral. Il était composé des représentants de l'Argentine, du Canada, de Cuba, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Lesotho et de la Suède, le Canada agissant en tant que facilitateur. Des représentants de la Banque mondiale étaient également présents en tant qu'observateurs.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

2. Le facilitateur du sous-groupe a souhaité la bienvenue aux participants.
3. Le sous-groupe a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/SGP/1.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

4. Le sous-groupe a convenu de suivre l'organisation des travaux proposée par le facilitateur.

Point 3 de l'ordre du jour : Plan de gestion de l'élimination progressive de la production de HCFC (PGEPP) pour la Chine : questions relatives au HFC-23 (décision 95/95)

5. Le représentant du secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/SGP/2, relatif aux questions liées au HFC-23 (décision 95/95). Faute de temps pour achever ses délibérations à la 95^e réunion, le Comité exécutif avait décidé de reporter l'examen de cette question à la présente réunion. Le représentant a fait le point sur les progrès accomplis dans l'organisation de l'atelier international de 2005 sur la surveillance atmosphérique des substances appauvrissant la couche d'ozone et des HFC, y compris le HFC-23, sous l'égide du Centre chinois de coopération environnementale avec l'étranger. Il a également pris note

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

avec satisfaction des analyses récemment publiées sur certaines émissions de HFC provenant de deux stations de surveillance atmosphérique récemment établies en Chine. Enfin, il a fourni des informations supplémentaires tirées des rapports de vérification de deux producteurs, Zhonghao Chenguang Research Institute of Chemical Industry Co. (usine n° 25A), qui a utilisé pour la première fois une technologie de conversion dans l'industrie, et Xingguo Xingfu Chemical Co. (usine n° 28), qui a pris en 2023 des mesures pour augmenter son taux de production de HFC-23 en tant que sous-produit.

6. L'ouverture récente de deux stations de surveillance atmosphérique en Chine et la publication d'articles scientifiques analysant les observations effectuées ont été saluées comme des signes des progrès accomplis par la Chine dans ses efforts pour améliorer la surveillance des émissions de substances réglementées. Plusieurs membres ont toutefois noté que, si les résultats analytiques des émissions d'un certain nombre de substances obtenus à partir des données recueillies par les deux stations de surveillance avaient été présentés dans la littérature, ils ne comprenaient pas ceux du HFC-23 et des CFC identifiés par le Groupe de l'évaluation scientifique dans son rapport de 2022 comme affichant une croissance positive après avoir précédemment affiché une variation proche de zéro. Un autre membre a déclaré que la diffusion des résultats obtenus par les stations de surveillance serait grandement facilitée si la Chine partageait ces données, par exemple avec le réseau AGAGE (Advanced Global Atmospheric Gases Experiment).

7. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué que les données recueillies dans les stations de surveillance étaient analysées par des chercheurs universitaires chinois et que les résultats seraient publiés dans des revues à comité de lecture dès qu'ils seraient disponibles. Il était prévu que les données sur les émissions de HFC-23 soient mises à disposition lors de l'atelier international sur le contrôle des émissions de HFC-23 au niveau scientifique qui se tiendrait en 2025, conformément à la décision 95/94 d). Il a également confirmé que les stations de surveillance étaient en mesure de collecter des données sur le CFC-11 et le CFC-12.

8. Le représentant du secrétariat a résumé les dispositions énoncées dans la décision 95/94. En application de celle-ci, des rapports supplémentaires seraient soumis au Comité exécutif à sa 97^e réunion sur diverses activités, notamment l'atelier international sur la maîtrise des émissions de HFC-23, et le secrétariat recevrait également le rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEPP et les rapports de vérification des HCFC pour 2024.

9. Le sous-groupe a cherché à mieux comprendre les divergences persistantes entre les émissions de HFC-23 déclarées et celles dérivées des concentrations mesurées dans l'atmosphère. Une personne membre a demandé si, dans l'ensemble, la méthode du bilan massique fournissait une meilleure estimation des émissions de HFC-23 que la méthode d'analyse des données mesurées, car la première incluait les émissions fugitives dans le calcul. Le représentant du secrétariat a répondu que le choix de la méthode à utiliser dépendait des circonstances particulières de chaque installation. Le rapport de vérification pour 2024 serait disponible d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif et fournirait une comparaison des données obtenues à l'aide de différentes méthodes. Les différences entre les données déclarées à l'aide de différentes méthodes devraient être moins importantes qu'auparavant.

10. Une personne membre a déclaré que, bien que les divergences entre les rapports établis au titre de l'article 7 et les rapports annuels de vérification aient été analysées en détail dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/SGP/5 et qu'une certaine compréhension de ces divergences ait été acquise, un problème plus préoccupant était celui des divergences entre les émissions déclarées et celles obtenues à partir de la surveillance atmosphérique, qui indiquaient que les émissions pour l'est de la Chine pourraient être jusqu'à dix fois supérieures aux émissions déclarées au niveau national.

11. Les membres du sous-groupe ont demandé des informations supplémentaires sur la gestion du sous-produit HFC-23 chez deux producteurs, Zhonghao Chenguang Research Institute of Chemical Industry Co. (usine n° 25A) et Xingguo Xingfu Chemical Co. (usine n° 28), comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/SGP/2. Dans le premier cas, le sous-groupe a noté l'application d'une nouvelle

technologie permettant de passer du sous-produit HFC-23 au HCFC-21 et au HCFC-22 et a demandé des informations supplémentaires sur la reproductibilité et les avantages économiques de cette technologie.

12. Le représentant du secrétariat a répondu que l'entreprise venait tout juste de commencer à utiliser cette technologie et qu'aucune donnée économique n'était encore disponible. Le représentant de la Banque mondiale a confirmé que le projet était désormais opérationnel à l'échelle commerciale et que le producteur recueillait des informations sur les aspects économiques du processus, qui seraient analysées et communiquées dès qu'elles seraient disponibles. D'autres entreprises se sont intéressées à l'adoption de cette technologie de conversion, dans l'attente d'une analyse de la viabilité économique du processus. Il était possible que certaines informations à ce sujet soient disponibles à temps pour l'atelier susmentionné. Il a confirmé que, en théorie, tout le HFC-23 pouvait être remplacé par du HCFC-21 et du HCFC-22.

13. En ce qui concerne la deuxième entreprise mentionnée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/SGP/2, Xingguo Xingfu Chemical Co., une personne membre a noté que l'installation avait augmenté sa production de HFC-23 pour répondre à la demande du marché et s'est interrogée sur l'affirmation figurant dans le document selon laquelle le HFC-23 qui n'était pas vendu était soit stocké, soit rejeté dans l'atmosphère, ainsi que sur l'affirmation selon laquelle la vérification de 2023 avait indiqué que l'augmentation de la production de HFC-23 par le producteur pouvait avoir pour but d'obtenir un quota initial plus élevé pour la production de HFC-23 en 2024.

14. Le représentant du secrétariat a confirmé que l'installation avait modifié ses paramètres de production afin d'augmenter sa production de HFC-23 en tant que sous-produit pour répondre à la demande du marché, et a rappelé que Xingguo Xingfu était le seul producteur de HCFC-22 du pays à ne pas disposer d'un incinérateur de HFC-23, mais utilisait plutôt une unité de séparation et stockait le HFC-23 qui n'avait pas été vendu. Le Gouvernement chinois a expliqué que Xingguo Xingfu n'avait pas fixé de date pour la mise en place d'une installation de destruction parce que sa société mère possédait une installation de production de halon 1301 et que le HFC-23 était la principale matière première utilisée pour la production de halon 1301, de sorte que l'on pouvait considérer que l'entreprise disposait d'une unité de conversion de l'utilisation des matières premières d'appui.

15. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que l'installation utilisait la méthode du bilan massique comme base pour calculer la production et les émissions de HFC-23 en tant que sous-produit. Le HFC-23 qui avait été capturé mais n'avait pas été vendu était stocké. Aucun HFC-23 n'a été intentionnellement rejeté, bien que certaines émissions fugitives puissent se produire pendant le processus de production. Il a également déclaré que, sur la base de la méthodologie et du calendrier de calcul des quotas, il était peu probable que le producteur ait augmenté la production de HFC-23 afin d'obtenir un quota initial plus élevé pour la production de HFC-23 en 2024.

16. Au cours des discussions qui ont suivi, le Gouvernement chinois a invité les membres du sous-groupe sur le secteur de la production à participer à l'atelier international sur le HFC-23 au niveau scientifique qui se tiendra plus tard en 2025.

17. Par la suite, le sous-groupe sur le secteur de la production a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note de la mise à jour sur les questions relatives au HFC-23, présentée par le Gouvernement chinois par l'intermédiaire de la Banque mondiale dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/SGP/2 ;
- b) De prier le secrétariat d'établir, dans le cadre du plan de gestion de l'élimination progressive de la production d'HCFC, un rapport à l'intention du sous-groupe sur le secteur de la production, pour la 97^e réunion, qui résume les informations issues des études scientifiques récentes pertinentes concernant la question des émissions de HFC-23 en tant que sous-produit, en tenant compte des résultats de l'atelier international sur le HFC-23 au niveau

scientifique qui doit se tenir en Chine en 2025, conformément aux alinéas b) iii) et d) ii) de la décision 95/94 ; et

- c) D'inviter le Gouvernement chinois, en collaboration avec la Banque mondiale, à mettre en œuvre un projet d'assistance technique visant à étudier les aspects économiques et les applications plus larges du processus de transformation du HFC-23 en HCFC-22 et HCFC-21, tel que décrit dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SGP/2, et à présenter un rapport sur les résultats de cette étude à la 99^e réunion.

Point 4 de l'ordre du jour : Autres questions

- 18. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

- 19. Le présent rapport a été examiné par le facilitateur et soumis au Président du Comité exécutif pour être transmis à la 96^e réunion du Comité exécutif.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture

- 20. La réunion du sous-groupe a été clôturée à 18 h 15 le 30 mai 2025.
-